



Délibération n° 2 du Comité Syndical du 20 novembre 2024

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20241216-24-DCM-DGS-171-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception en préfecture : 19/12/2024

OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de novembre à 16 h 00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Maintien de la pratique des Sports de Glace, régulièrement convoqué, a été assemblé au l'ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Eric LODEVIC - Président.

Etaient Présents : Jean-Eric LODEVIC, Président, Laurent JEROME, Vice-Président, Martine CLOPIN, Vice-Présidente, Flora MARTINO, déléguée titulaire, Brigitte MORILLION, déléguée suppléante

Etaient absents : Magali DUPRE-BARRY, Vice-Présidente, Laure-Hélène BAUMANN, déléguée titulaire, Valérie MONDONE, déléguée titulaire, Agnès BIASUTTO, déléguée titulaire, Eric GALIANO, délégué titulaire, Sophie CHESNAUD, déléguée titulaire, Michelle BROCHEN, déléguée titulaire

Pouvoirs : Pierre PARDIGON a donné pouvoir à Laurent JEROME

Affiliés Au Comité Syndical	12	En exercice	12	Qui ont pris part à la délibération	
-----------------------------	----	-------------	----	-------------------------------------	--

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du Conseil Syndical du 13 novembre 2024, le Conseil Syndical se réunit ce jour pour délibérer, selon le même ordre du jour, sans condition de quorum.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-39, faisant obligation aux Syndicats Intercommunaux d'adresser aux Maires des Communes membres, un rapport annuel d'activité que ceux-ci doivent communiquer à leur assemblée délibérante.

CONSIDERANT l'activité du Syndicat durant l'année 2023,

Ouï les explications du Rapporteur, et après en avoir délibéré

LE COMITE SYNDICAL

ARTICLE 1 : APPROUVE le rapport annuel d'activité de l'exercice 2023 du Syndicat Intercommunal pour le Maintien de la Pratique des Sports de Glace ci-annexé.

ARTICLE 2 : INFORME que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Président,


JE LODEVIC

ADOPTÉE PAR L'unanimité

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20241120-DEL202411200002-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

Syndicat Intercommunal pour le
Maintien de la Pratique des
Sports de Glace

Syndicat Intercommunal

Pour le Maintien de la Pratique des Sports de Glace

RAPPORT D'ACTIVITES 2023

La réglementation et notamment l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux syndicats intercommunaux d'adresser aux Maires des Communes membres, un rapport annuel d'activités, que ceux-ci doivent communiquer à leur assemblée délibérante.

Le présent rapport concerne l'exercice 2023.

Le Syndicat Intercommunal pour le maintien et la pratique des Sports de Glace a exécuté pendant cet exercice les missions que lui confèrent ses statuts.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU SYNDICAT

1. Réunions du Conseil syndical

Conseil syndical du 25 janvier 2023

- Modification du tableau des emplois permanents pour la gestion de la patinoire
- Modification du régime indemnitaire des agents du syndicat intercommunal pour le maintien de la pratique des sports de glace
- Modification régime indemnitaire du poste d'agent des ressources humaines
- Création d'un poste d'assistant de gestion des finances

Conseil syndical du 29 mars 2023

- **ROB 2023**
- **Adhésion IUGAP**
- **Augmentation de l'indemnité du poste d'agent des ressources humaines**
- Modification du régime indemnitaire des agents du syndicat intercommunal pour le maintien de la pratique des sports de glace

Accusé de réception en préfecture
083-25830-2024-1120-05-L202411200002-DE
Date de réception en préfecture : 29/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

Conseil syndical du 12 avril 2023

- Reprise Anticipée des résultats 2022
- Vote du budget primitif 2023
- Participations communales 2023
- Modification des règles d'amortissements

Conseil syndical du 14 juin 2023

- Approbation du compte de gestion 2022
- Vote du compte administratif 2022
- Modification Régie Snack
- Modification Régie billetterie
- Création régie Evenementiel
- Délégation de compétence
- Convention stage été 2023

Conseil syndical du 13 septembre 2023

- Situation du club HCAT
- Conventions avec les clubs
- Suivi budgétaire
- Indemnités des personnels

Conseil syndical du 27 septembre 2023

- Modification du régime indemnitaire des agents du syndicat intercommunal pour le maintien de la pratique des sports de glace
- Modification régime indemnitaire du poste d'agent des ressources humaines

Conseil syndical du 22 novembre 2023

- Participations communales complémentaires
- Décision modificative n° 1/2023
- Mise en place d'un régime d'astreinte
- Versement prime pouvoir d'achat
- Rapport d'activité 2022
- Marche subséquent à intervenir avec OHM énergie - autorisation de signature

2. Principaux évènements et faits marquants

2.1 Fonctionnement

L'année 2023 est la deuxième année d'exploitation complète de la patinoire depuis son ouverture le samedi 23 octobre 2021.

L'exploitation est toujours assurée en régie directe par des personnels recrutés à cet effet.

Afin d'assurer un bon fonctionnement, le cadre des effectifs a été revu en janvier 2023

CADRE DES EFFECTIFS AU 25/01/2023

Emplois	Temps complet	Temps non complet	Détail des fonctions
1 Responsable d'équipement sportif	X		Gestion et Direction d'un équipement sportif

Accusé de réception en préfecture
083-258301860-20241120-DEL202411200002-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

1 Assistant de gestion administrative :	X		Assiste le responsable dans ses fonctions
2 Assistants de gestion administrative		80 %	Recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif
1 Animateur-Educateur	X		Participe à la mise en œuvre de la politique sportive définie par le syndicat
1 Agent d'exploitation des équipements sportifs :		80%	Effectue les travaux d'entretien et de maintenance des équipements
1 Cuisinier	X		Fabrique des plats dans le respect des pratiques d'hygiène de la restauration collective
1 agent de restauration		80 %	Participe aux activités de production de repas, aux missions de réception, service des repas

L'IFSE aux personnels de la patinoire a été mise en œuvre ainsi que le versement de la prime pouvoir d'achat.

Une régie événementielle a été créée qui vient compléter la régie des droits d'entrée ainsi que celle du snack.

Un régime d'astreinte a été mis en place.

L'année 2023 a été caractérisée par une baisse conséquente des coûts de l'électricité aboutissant à une facture totale de 444 720 €.

			2 022	2 023	Evolution
	60612	Energie - Electricité	591 116,99	444 720,35	-146 396,64

Le syndicat a voté l'autorisation de signature de la convention à intervenir avec l'UGAP pour l'Adhésion au dispositif d'achat groupe pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés pour la période 2025-2027

Le produit des services et ventes a atteint 808 285 € pour un BP voté de 790 440 €, et ce grâce à l'implication des personnels. Malgré cette activité soutenue le Syndicat a dû faire voter une délibération pour une participation complémentaire des communes lors sa DM n°1, pour un montant total de 40 000 €.

Accusé de réception en préfecture
083-258301860-20241120-DEL202411200002-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

2.2 Travaux

Détail des travaux

Nom tiers	Désignation	Article par nature	Montant
IKEA ENTREPRISES	DECORATION DIVERS	2188	1 060,88
LIGHT CREATION AUDIO VIDEO	SONORISATION PATINOIRE PARTIE 1(REPORT)	2188	34 119,97
PROTEC FILM	FILM OCCUTANT FENETRE OUEST	21318	3 372,94
BOULANGER TOULON LA GARDE	tablette	21838	319,00
QUALICONSULT SECURITE	MISSION SPS REHABI. PATINOIRE M1(REPORT)	21318	72,00
SPORTS DE GLACE EQUIPEMENT	CASIERS BLOC 6	2188	46 026,86
SPORTS DE GLACE EQUIPEMENT	cle d'urgence	2188	600,00
IKEA ENTREPRISES	linge pour centre d'hébergement	2188	431,54
COLAS FRANCE	TRAVAUX - réparation réseau EU	21532	36 654,60
GEM CLOTURES	MOTORISATION DU PORTAIL	21318	5 340,00
LEROY MERLIN	RIDEAUX ANTI FEU	2188	209,70
SYNERGLACE	LAME SURFACEUSE	2188	367,16
SYNERGLACE	LAME SURFACEUSE	2188	1 140,00
SYNERGLACE	achat roulement surfaceuse	2188	214,80
RESO	PANNEAU ACOUSTIQUE	2188	201,70
RESO	PANNEAU ACOUSTIQUE	2188	32,83
AZUREENNE D INCENDIE-ADI	mise a jour du systeme securite incendie	21318	354,77
BODET TIME SPORT	tableau affichage hockey	2188	8 230,80
RESO	ECO TAXE	2188	1 444,08
RESO	PANNEAU ACCOUSTIQUE SALLE DE REUNION	2188	1 115,95
SPORTS DE GLACE EQUIPEMENT	equipement affuteuse	2188	17 742,24
LIGHT CREATION AUDIO VIDEO	SONORISATION PATINOIRE 2EME PHASE	2188	71 734,27
ETUDES VERRECCHIA	M17/002 REVISION DE PRIX(REPORT)(REPORT)	21318	648,00
			231 434,09

VOLET BUDGETAIRE

VUE FINANCIERE SYNTHETIQUE - EXERCICE 2023

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés		192 830,82 €		409 796,07 €		602 626,89 €
Opérations de l'exercice	1 229 295,30 €	1 141 485,53 €	382 133,04 €	978 605,83 €	1 611 428,34 €	2 120 091,36 €
TOTAUX	1 229 295,30 €	1 334 316,35 €	382 133,04 €	1 388 401,90 €	1 611 428,34 €	2 722 718,25 €
Résultat de clôture		105 021,05 €		1 006 268,86 €		1 111 289,91 €
Reste à Réaliser			614 893,39 €			
TOTAUX CUMULES	1 229 295,30 €	1 334 316,35 €	997 026,43 €	1 388 401,90 €	2 226 321,73 €	2 722 718,25 €
RESULTATS DEFINITIFS		105 021,05 €		391 375,47 €		496 396,52 €

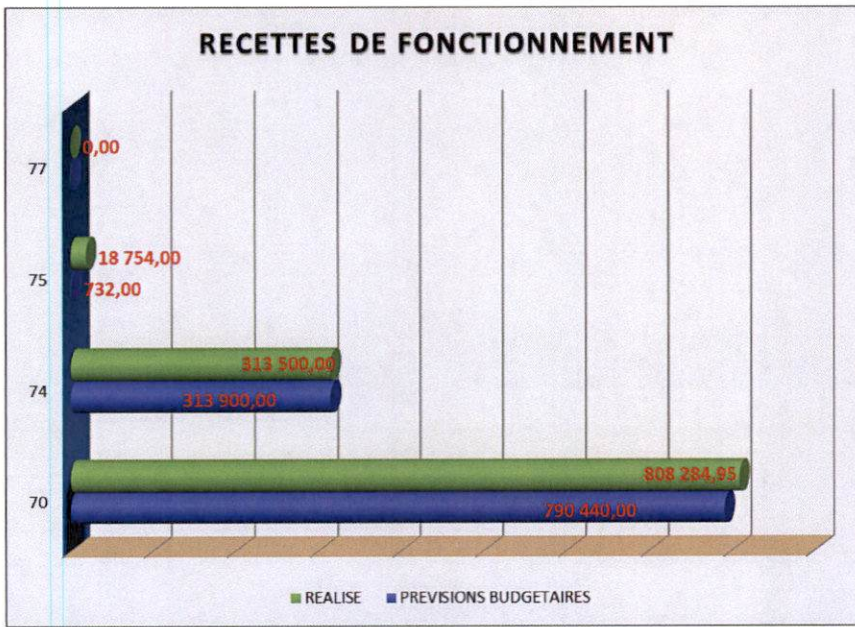
083-258301860-20241120-DEL202411200002-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

LA SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes

Chap.	Imputation clé	ompte cl	Compte libellé	Sens	Budget	Mandaté
002	2R0046	002	Résultat de fonctionnement reporté	réelles	192 830,82	0,00
002				Somme :	192 830,82	0,00
013	2R0072	6419	Remboursements sur rémunérations du pers		0,00	946,58
013				Somme :	0,00	946,58
70	2R0071	70323	Redevance d'occupation du domaine public		10 000,00	5 405,50
	2R0057	70631	A caractère sportif		135 000,00	156 806,00
	2R0053	70632	A caractère de loisirs		416 000,00	398 980,00
	2R0064	706322	ALSH commune adhérente		0,00	7 957,00
	2R0065	706323	ALSH commune non adhérente		0,00	7 864,50
	2R0054	7067	Redevances et droits des services périsc		20 440,00	16 560,00
	2R0075	706888	Autres		0,00	59 949,42
	2R0073	7068881	Autres prestation de services SNACK		142 000,00	113 866,79
	2R0074	7068882	Autres prestations de services location		67 000,00	40 895,74
70				Somme :	790 440,00	808 284,95
74	2R0076	744	FCTVA		400,00	0,00
	2R0048	74741	Communes membres du GFP		313 500,00	313 500,00
74				Somme :	313 900,00	313 500,00
75	2R0050	75888	Autres		732,00	18 754,00
75				Somme :	732,00	18 754,00
77	2R0068	773	Mandats annulés (sur exercices antérieur		500,00	0,00
77				Somme :	500,00	0,00
				réelles	1 298 402,82	1 141 485,53

				Somme :	1 298 402,82	1 141 485,53
--	--	--	--	----------------	---------------------	---------------------



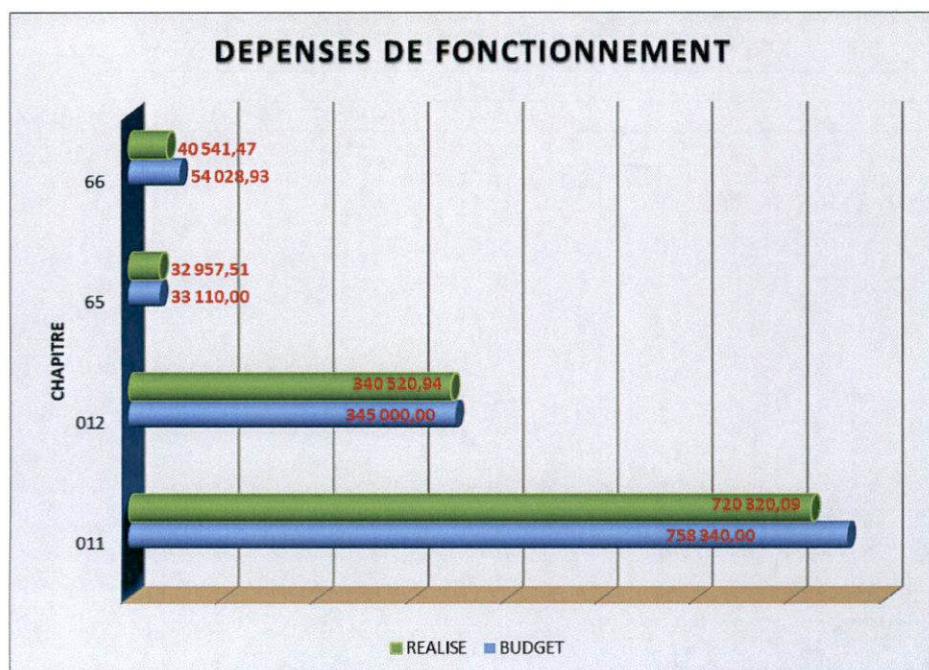
Répartition des participations communales

	participations de bases	participations complémentaires	TOTAL 2023
	273 500,00	40 000,00	313 500,00
TOULON	114 870,00	16 800,00	131 670,00
LA GARDE	136 750,00	20 000,00	156 750,00
LE PRAT	16 410,00	2 400,00	18 810,00
LE REVEST	5 470,00	800,00	6 270,00

Date de réception en préfecture : 26/11/2024
Date de transmission : 26/11/2024

LES DEPENSES

Chapitre	Chapitre libellé	Sens	Budget voté	Mandaté
011	Charges à caractère général		758 340,00	720 320,09
012	Charges de personnel et frais assimilés		345 000,00	340 520,94
65	Autres charges de gestion courante		33 110,00	32 957,51
66	Charges financières		54 028,93	40 541,47
	TOTAL	réelles	1 190 478,93	1 134 340,01
042	Opérations d'ordre de transfert entre se		107 923,89	94 955,29
	TOTAL	d'ordre	107 923,89	94 955,29
	TOTAL GENERAL		1 298 402,82	1 229 295,30



Accusé de réception en préfecture
 083-258301860-20241120-DEL202411200002-DE
 Date de télétransmission : 26/11/2024
 Date de réception préfecture : 26/11/2024

LA SECTION INVESTISSEMENT

LES RECETTES

Chapitre	Chapitre libellé	Sens	Budget voté	Mandaté
001	Solde d'exécution de la section d'invest		409 796,07	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		805 000,00	883 650,54
	TOTAL	réelles	1 214 796,07	883 650,54
040	Opérations d'ordre de transfert entre se		107 923,89	94 955,29
	TOTAL	d'ordre	107 923,89	94 955,29
	TOTAL GENERAL		1 322 719,96	978 605,83

LES DEPENSES

Chapitre	Chapitre libellé	Sens	Budget voté	Mandaté
16	Emprunts et dettes assimilées		146 654,95	146 654,95
20	Immobilisations incorporelles		4 044,00	4 044,00
21	Immobilisations corporelles		1 172 021,01	231 434,09
	TOTAL	réelles	1 322 719,96	382 133,04
	TOTAL GENERAL		1 322 719,96	382 133,04

LA DETTE

L'annuité de l'exercice 2023 s'est élevée à 178 875,55 € (Capital : 146 654,95 intérêt 32 190,60 €)

Au 31 décembre 2023

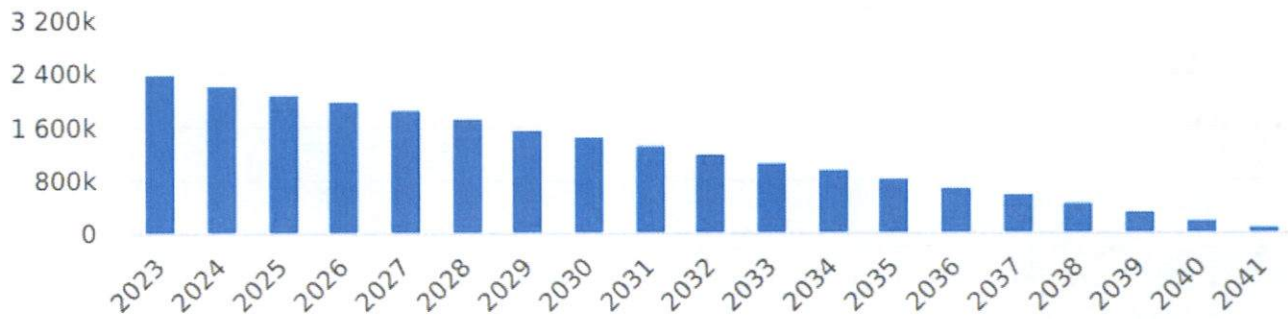
Capital restant dû (CRD)

 2 246 153 €

Evolution du capital restant dû

Accusé de réception en préfecture
083-258301860-20241120-DEL202411200002-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

● CRD réel



Détail des Emprunts en cours :

Emprunts en cours (4)		Emprunts échus (2)		Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Prochaine échéance	Montant prochaine échéance	Année de réalisation	Montant initial
Emprunt	00601417179			49 535,54 €	8,68 ans	Taux fixe...	07/09/2024	5 839,43 €	2017	79 725,00 €
Emprunt	A1013282			55 657,55 €	4,48 ans	Taux fixe...	25/06/2024	12 442,53 €	2013	140 000,00 €
Emprunt	A1020085			776 000,00 €	16,40 ans	(Livret A(...	25/05/2024	73 936,00 €	2020	800 000,00 €
Emprunt	00602980052			1 364 960,20 €	17,42 ans	Taux fixe...	01/06/2024	84 383,88 €	2021	1 500 000,00 €
				2 246 153,29 €						

Accusé de réception en préfecture
 083-258301860-20241120-DEL202411200002-DE
 Date de télétransmission : 26/11/2024
 Date de réception préfecture : 26/11/2024



Délibération n° 3 du Comité Syndical du 20 novembre 2024

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2024

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de novembre à 16 h 00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Maintien de la pratique des Sports de Glace, régulièrement convoqué, a été rassemblé au lieu ordinaire de : séances sous la présidence de Monsieur Jean-Eric LODEVIC- Président.

Etaient Présents : Jean-Eric LODEVIC, Président, Laurent JEROME, Vice-Président, Martine CLOPIN, Vice-Présidente, Flora MARTINO, déléguée titulaire, Brigitte MORILLION, déléguée suppléante

Etaient absents : Magali DUPRE-BARRY, Vice-Présidente, Laure-Hélène BAUMANN, déléguée titulaire, Valérie MONDONE, déléguée titulaire, Agnès BIASUTTO, déléguée titulaire, Eric GALIANO, délégué titulaire, Sophie CHESNAUD, déléguée titulaire, Michelle BROCHEN, déléguée titulaire

Pouvoirs : Pierre PARDIGON a donné pouvoir à Laurent JEROME

Adhérents Au Comité Syndical	12	En exercice	12	Qui ont pris part à la délibération
------------------------------	----	-------------	----	-------------------------------------

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du Conseil Syndical du 13 novembre 2024, le Conseil Syndical se réunit ce jour pour délibérer, selon le même ordre du jour, sans condition de quorum.

VU l'instruction budgétaire et comptable M57.

VU la délibération n° 1 du 20 mars 2024 par laquelle le conseil syndical a adopté le budget primitif de l'exercice 2024.

CONSIDERANT qu'il convient de réajuster les crédits votés en dépenses et en recettes

Il est proposé au conseil syndical la décision modificative N° 1 définit comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Chapitre libellé	Sens	BP 2024	DM 1/2024	BUDGET TOTAL
011	Charges à caractère général		624 717,43	-1 402,00	623 315,43
012	Charges de personnel et frais assimilés		399 943,66	0,00	399 943,66
65	Autres charges de gestion courante		46 839,00	1 402,00	48 241,00
66	Charges financières		46 320,96	-100,00	46 220,96
67	Charges exceptionnelles		0,00	100,00	100,00
	TOTAL	réelles	1 117 821,05	0,00	1 117 821,05

042	Opérations d'ordre de transfert entre se		143 000,00	0,00	143 000,00
	TOTAL	d'ordre	143 000,00	0,00	143 000,00

	TOTAL GENERAL		1 260 821,05	0,00	1 260 821,05
--	----------------------	--	---------------------	-------------	---------------------

Recettes

Chapitre	Chapitre libellé	Sens	BP 2024	DM 1/2024	BUDGET TOTAL
002	Résultat d'exploitation reporté		105 021,05	0,00	105 021,05
013	Atténuations de charges		500,00	811,00	1 311,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestation		780 000,00	0,00	780 000,00
74	Subventions d'exploitation		375 000,00	-1 500,00	373 500,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	689,00	689,00
77	Produits exceptionnels		300,00	0,00	300,00
	TOTAL	réelles	1 260 821,05	0,00	1 260 821,05

	TOTAL GENERAL		1 260 821,05	0,00	1 260 821,05
--	----------------------	--	---------------------	-------------	---------------------

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	Chapitre libellé	Sens	BP 2024	DM 1/2024	BUDGET TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées		130 245,00	0,00	130 245,00
21	Immobilisations corporelles		1 140 023,86	0,00	1 140 023,86
	TOTAL	réelles	1 270 268,86	0,00	1 270 268,86

041	opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	8 368,80	8 368,80
		Ordre	0,00	8 368,80	8 368,80

	TOTAL GENERAL		1 270 268,86	8 368,80	1 278 637,66
--	----------------------	--	---------------------	-----------------	---------------------

Recettes

Chapitre	Chapitre libellé	Sens	BP 2024	DM 1/2024	BUDGET TOTAL
001	Solde d'exécution de la section d'invest		1 006 268,86	0,00	1 006 268,86
10	Dotations, fonds divers et réserves		121 000,00	0,00	121 000,00
	TOTAL	réelles	1 127 268,86	0,00	1 127 268,86

040	Opérations d'ordre de transfert entre se		143 000,00	0,00	143 000,00
041	opérations d'ordre à l'intérieur de la section			8 368,80	8 368,80
	TOTAL	d'ordre	143 000,00	8 368,80	151 368,80

	TOTAL GENERAL		1 270 268,86	8 368,80	1 278 637,66
--	----------------------	--	---------------------	-----------------	---------------------

OÙ LES EXPLICATIONS DU RAPPORTEUR,

Accusé de réception en préfecture
083-258301860-20241120-DEL202411200003-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

LE CONSEIL SYNDICAL

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision modificative n° 1/2024 du budget du Syndicat:

ARTICLE 2 : INFORME que le présent acte peut faire l'objet devant le Tribunal Administratif Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Président,


Jean-Eric LODEVIC

ADOPTÉE PAR : L'unanimité
POUR : 6
CONTRE : -- 0
ABSTENTIONS : -- 0

Syndicat Intercommunal pour le
Maintien de la Pratique des
Sports de Glace